

## 29 jeunes mineurs sont arrivés dans la nuit de jeudi 3 novembre dans l'ancien centre de vacances « Les Amariniers » situé sur la commune de Monoblet dans les Cévennes.

Cette arrivée est liée à la fin du démantèlement de Calais, où l'État Français a mis en place une répartition des exilés dans des centres dit « d'accueil et d'orientation » (CAO, ou CAOMIE pour ceux accueillant des Mineurs Étrangers Isolés).



La mise en place de ces centres est critiquable sur bien des aspects :

– les CAO ont servi à légitimer la destruction de la Jungle en apportant une caution humanitaire, mais font partie de la logique globale de « gestion des flux » et d'enfermement des sans-papiers, tout comme les hotspots en Grèce et Italie, les centres de rétention en Europe, ou les camps soit-disant humanitaires gérés par les institutions.

– ils ne correspondent pas aux attentes des exilés, on n'a rarement entendu dans leurs revendications « *nous voulons des CAO* », mais bien plus souvent « *ouvrez les frontières* ».

– ils ont pour effet de participer à la logique de tri et d'expulsion voulue par les états. A Calais, les familles, les mineurs, les personnes dites vulnérables, et les hommes seuls ont tout d'abord été séparés, chaque « catégorie » ayant été parquée derrière des barrières avec un bracelet de couleur permettant de les différencier. Le tri administratif va ensuite s'opérer dans les CAO entre ceux qui persisteront à vouloir aller en Angleterre, ceux qui demanderont l'asile en France, ceux qui « accepteront » un retour au pays. Dans chaque cas, des expulsions sont à prévoir, à court ou moyen terme.

– la séparation des exilés accroît encore plus l'isolement de chacun. Les personnes déplacées ne savaient pas quelle était leur destination avant de partir, et n'ont pu choisir avec qui elles iraient, le rapport d'entraide et de solidarité est donc brisé. De plus, pour toutes celles et ceux qui effectuaient à Calais des démarches administratives, de santé (mais aussi des démarches personnelles pour rejoindre des proches en Angleterre), le suivi et l'avancement de ces procédures sont eux aussi rompus. Le contact avec les personnes solidaires qui les accompagnaient l'est également.

– la mise en place du dispositif pose question quant à réalisation concrète : chaque centre est géré par une association (le plus souvent agissant déjà dans le domaine « social », c'est le cas de *la Clède* située à Alès qui prend en charge le CAO de Monoblet situé à 30 km de ses locaux), l'accompagnement différera d'un endroit à l'autre, et ne sera comme on peut le craindre pas forcément adapté, si toutefois il existe.

– ils sont une solution « au rabais » par rapport aux droits qui leur sont normalement dus : tous les

demandeurs d'asile pendant le traitement de leur demande devraient notamment avoir une place dans un centre d'hébergement spécifique et un accompagnement adapté, pas une solution à court terme et mise en place à la hâte. C'est aussi le cas pour tous les mineurs non accompagnés qui devraient être pris en charge, hébergés, et avoir la possibilité de poursuivre une scolarisation normale. Mais cette législation n'est évidemment pas respectée, ni à Calais, ni dans aucune grande ville, et des centaines d'enfants dorment ainsi à la rue.

– certaines communes ont été mises devant le fait accompli, ce qui fait que l'aide qui pourrait être apportée localement ne sera fournie que sur le tas, quand la commune n'est elle même pas carrément hostile à l'accueil de réfugiés, comme c'est le cas notamment à Saint Bauzille de Putois près de Ganges.

– les CAO fonctionnent sous la responsabilité des préfetures. Il ne faudra donc pas oublier que chaque personne qui quittera un centre sera signalée aux services de l'Etat, et que les décisions qui seront prises concernant les pensionnaires, notamment les obligations de quitter le territoire, les assignations à résidence, ou les Dublinages (renvoi dans un autre pays d'Europe) devront être à priori respectés. Le flou demeure pour l'instant quant à ce qu'il va se décider, quelles seront les applications et les prises en charges, et il est difficile d'envisager avec précision les suites à venir.



Cela étant, les personnes présentes dans ces centres ont besoin de soutien, tant au niveau humain et matériel, qu'au niveau de l'aide pour réaliser leur projet, qu'il soit de demander l'asile en France, ou de passer la frontière... Dans chacun des cas, il est possible d'être présent et d'apporter une aide concrète. Il importe également de savoir ce qu'il se passe à l'intérieur de ces centres afin de parer à des situations telles que les expulsions, l'enfermement et l'isolement, et ne pas laisser les politiques agir dans la plus grande impunité. Le CAO de Monoblet se situe près du col du Rédarès (suivre « Les Amariniers »), entre Lasalle et Saint Hippolyte du Fort. Quelques uns des jeunes parlent un peu Français ou l'Anglais. Ils ont notamment besoin d'habits (pantalons, sous vêtements, chaussures taille 40 à 44, apporter de chouettes affaires !), de téléphones portables, mais d'autres choses peuvent être utiles (friandises, fruits secs, chocolat, fruits, jeu de carte, ballon de foot...), le centre est isolé dans la forêt, il n'y a donc pas grand chose à faire là-bas...

Bref, toute initiative sera la bienvenue...

## CAOMIE de Monoblet, quelques informations et considérations...

*Partant d'un communiqué du responsable de la structure en charge du centre transmis à divers acteurs associatifs et personnes bénévoles concernées par l'aide aux personnes sans papiers, nous souhaitons apporter quelques considérations et questionnements sur ce que nous percevons comme des limites concrètes rencontrées au sein de ce dispositif national mis en place dans les conditions que chacun connaît, mais également pointer des contradictions plus générales liées au positionnement de certains acteurs se disant vouloir venir en aide aux réfugiés à l'intérieur d'un cadre institutionnel.*



Voici ci dessous des informations qui ont été communiquées par le directeur de la Clède, organisme en charge de l'accueil de 29 mineurs étrangers dans le centre de Monoblet (Cévennes) :

*[...] "Le projet de ces jeunes est de rejoindre l'Angleterre, aussi, les services anglais sont sur place pour étudier les regroupements familiaux possibles.*

*Un délai d'environ 3 à 4 semaines est nécessaire au traitement de ces demandes*

*Ensuite il y a 2 cas de figures :*

*1) Si la possibilité d'un regroupement familial en Angleterre est acceptée par les Institutions de ce pays, les jeunes concernés seront acheminés vers leur lieu de destination anglaise*

*2) Si leur demande de regroupement n'est pas acceptée*

*a) Si le jeune le souhaite, il peut constituer une demande d'asile en France; dans ce cas, soit il est mineur et le dossier sera renvoyé vers la plateforme nationale qui réorientera vers un conseil départemental du territoire national ( en effet les mineurs étrangers ou pas relève en France de la compétences des conseils départementaux)*

*b) Si un doute persiste quant à l'âge, un test osseux sera donc diligenté pour vérifier, si le test confirme la minorité c'est le cas/\_a\_/ qui s'applique. Si la minorité n'est pas reconnue alors la personne passera par un centre d'accueil pour adulte et pourra constituer un dossier d'asile mais ayant dans un premier temps triché sur l'âge, le dossier risque d'être mal engagé.*

*Il n'est pas exclu que quelle que soit la situation et l'âge, les personnes quittent le centre d'accueil pour regagner malgré tout l'Angleterre.....*

*Mais il est aussi possible que certains souhaitent rester dans la région, surtout pour les adultes dans ce cas, nous ferons appel à vous.*

*Dans la situation actuelle la gestion de mineurs par la Clède implique des responsabilités élargies bien différents de celles de l'accueil de majeur.*

*Nous savons votre mobilisation et le cœur que vous mettez à aider ces personnes majeures ou pas mais à Monoblet ce sont des jeunes mineurs qui ont été accueillis et c'est à la Clède qu'incombe la protection de ceux-ci, aussi nous vous demandons de ne pas vous présenter à votre propre initiative sur le site sans une autorisation de l'association et/ou sans l'accord du permanent de service.*

*Nous vous remercions pour votre compréhension et votre solidarité "*

D'après les informations communiquées ci-dessus, nous comprenons donc que :

1. La logique d'isolement va continuer et les mineurs vont rester dans le doute encore un bon moment en attendant le traitement de leur dossier par les services anglais, et rien ne se passera d'ici là.
2. La logique de tri est toujours présente afin de limiter au maximum le nombre de demandes de regroupement en Angleterre. Pour cela, le premier critère est celui de l'âge. Les services anglais venus sur place (qui ne sont en réalité restés qu'une journée dans le centre) suspectent d'ores et déjà la présence de majeurs, les entretiens ont pu leur permettre de se faire un premier avis (de quelle manière ???), et des solutions sont déjà prévues pour la suite (tests osseux, reconduite dans un centre pour adulte). D'autres méthodes de renseignements « fiables » leur ont permis par exemple de déterminer la véracité des propos des mineurs, comme regarder sur le téléphone de l'un d'entre eux la liste de ses contacts pour voir si les noms avaient plus une consonance « moyen-orientale » ou « anglaise »...
3. Les services de l'aide sociale à l'enfance prise en charge par les conseils départementaux semblent être soumis à la condition d'une demande d'asile alors qu'ils sont un droit, pour tous. La prise en charge et l'accompagnement par ces services auraient déjà depuis longtemps dû être effectué. Que se passera t-il pour les personnes qui ne souhaitent pas déposer une demande d'asile ou si celle-ci échoue, comme en moyenne 80 % des demandes en France ? Les fera t-on attendre encore dans un autre centre le temps qu'ils deviennent majeurs et expulsables ? Les remettra t-on gentiment à la rue, un billet de train pour Paris en poche ?
4. En plus de l'isolement géographique du centre (à 5 km des premiers villages dans les collines et en zone blanche donc quasiment sans réseaux téléphoniques), l'organisme en charge des mineurs pose des distances avec toute aide extérieure, ou en tout cas fera appel à elle selon ses besoins et ses conditions. Si l'accueil de mineurs « *implique des responsabilités élargies bien différentes de celles de l'accueil des majeurs* », nous aimerions savoir quelles sont-elles et en quoi justifient-elles cet isolement ? Le nombre de visiteurs était déjà limité depuis l'ouverture du centre, seuls des cours de français sont mis en place (en plus du poste de télévision) et les jeunes commencent à trouver le temps long. En invitant les personnes à ne pas se présenter de par leur propre initiative, et que peu ou pas de dynamiques collectives semblent se profiler, il est à craindre que les activités et les contacts avec l'extérieur demeurent quasi nuls. Cela étant, des propositions d'activités ont reçu un bon accueil des travailleurs sociaux. Il semble toutefois compliqué d'organiser des activités avec les jeunes à l'extérieur, même si ceux-ci sont sensés être libres de leurs mouvements. Là où l'Etat a reparti plus de 1800 mineurs dans la plus grande illégalité et dans la hâte à travers toute le pays, une poignée de bénévoles souhaitant changer les idées pour quelques heures à des mineurs ayant déjà subi maintes souffrances à travers leur long périple se le verrait « interdire » ???



5. Comme indiqué, il est clair que l'on peut s'attendre à ce que les personnes refoulées par les services anglais persistent dans leur volonté d'aller en Angleterre. Il est donc certain que des personnes partent d'ici quelques semaines par leur propres moyens, dès lors qu'elles apprendront le refus de leur regroupement familial, et après avoir passé plus d'un mois à ne rien faire. L'hiver sera à ce moment là bien présent et la « protection » des personnes vulnérables n'aura donc été que de courte durée... Mais alors que les questions de « mise à l'abri » ne sont posées qu'en des termes juridiques et institutionnels, quelles solidarités concrètes respectant le vouloir des personnes concernées peuvent être organisées tout en dépassant les cadres imposés par l'Etat ou des organismes participants à sa politique de gestion migratoire?

**Si la bonne volonté des travailleurs sociaux présents sur place et des dirigeants de la Clède n'est certainement pas à mettre en doute, nous ne pouvons nous empêcher de placer dans le contexte local de l'accueil des données plus générales, celles qui nous permettent d'émettre des questionnements quant à la finalité et à la mise en œuvre d'une telle opération.**

Que se soit pour l'accompagnement de mineurs ou de majeurs, la politique d'accueil reste la même en Europe et se base sur des critères simples, à savoir : l'isolement, le tri et les expulsions. Nous n'oublions pas que de très nombreux demandeurs d'asiles sont à la rue depuis de longs mois, voire des années (30000 places en CADA en 2015 pour 70000 demandes environ), certains revendiquent d'ailleurs publiquement un toit avant l'hiver<sup>1</sup> ; que de très nombreux mineurs ne sont pas pris en charge dans certains départements, certains se mettent d'ailleurs en grève de la faim pour qu'on les écoute<sup>2</sup> ; et que les expulsions, légales ou non, de mineurs notamment, sont quotidiennes et représentent pour certaines destinations des risques graves pour ces personnes<sup>3</sup>. Mais celles-ci ne sont plus là pour en parler. Cette politique menée par les états est donc responsable de la souffrance et de la mort de milliers de personnes, et les premiers concernés en sont bien conscients, n'oublions pas que se sont eux qui ont passé les frégates militaires, les postes douaniers, et ont échappé aux nombreux contrôles de "représentants" en uniformes.



Aussi, nous voyons dans la mise en place des CAO la même logique d'infantilisation et d'autoritarisme déjà palpable dans les programmes d'aide humanitaire ou d'accueil citoyen. Les premiers concernés sont systématiquement mis à l'écart des prises de décisions qui les concernent pourtant directement. Des personnes, collectifs ou organismes décident de ce qui est bon ou non pour leurs « protégés », sans bien souvent jamais leur poser la moindre question, ou leur laisser le moindre choix. Des réglementations apparaissent très rapidement dans des lieux d'accueil sous couvert d'apporter « une mise à l'abri », une « déontologie » ou un respect de la légalité et des institutions car « nous » savons évidemment mieux qu'« eux » ce qui leur est profitable, et ce qu'« ils » doivent respecter. Ce positionnement limite de fait bien des possibilités et place toute action de soutien dans un cadre condamnant à rester dans le sillage institutionnel, ce qui de plus ne semble d'ailleurs pas éveiller chez certains des contradictions pourtant évidentes.

---

1 Comme à Marseille ou une cinquantaine de demandeurs d'asile sans logement manifestent depuis des jours devant les bureaux de l'Ofii pour obtenir un toit. Voir : <https://mars-infos.org/la-mobilisation-de-demandeurs-d-1859>

2 Comme dans le CAOMIE de Talence près de Bordeaux ou trois jeunes afghans de 16 ans ont eu recours à ce procédé afin de trouver par eux-même une issue à leur avenir.

3 Les reconduites illégales de mineurs interceptés une fois passé la frontière Italienne dans la vallée de la Roya ou les expulsions directes de pays d'Europe dans d'autres pays comme le Soudan en sont des exemples.

L'exemple criant de la mise en place d'une charte écrite par et destinée aux bénévoles du centre d'accueil pour majeurs de Guillestre dans les Hautes-alpes montre les limites de l'aide qu'il faut dépasser. Chaque bénévole s'engage en effet à ne pas donner le moindre conseil juridique ou médical (seules les personnes habilitées pourront s'en charger), ne pas poser de question quant au parcours des personnes (afin de réserver la primauté de leur récit aux inspecteurs chargés des dossiers), doivent se tenir à la plus grande confidentialité (donc que tout ce qui se passe dans le centre doit être tenu secret), rester neutre face aux décisions de l'Etat (donc s'en tenir bien sagement à son rôle d'auxiliaire et ne pas intervenir). Des associations telle France Terre d'Asile, en charge notamment de la gestion de ce centre, s'assurent une main mise sur le fonctionnement des CAO et sur leurs bénévoles, assurant ainsi pleinement les missions que leur a confiées l'Etat<sup>4</sup>.



Les centres d'accueil et d'orientation sont des voies de garage mises en place par l'Etat. Ils n'apporteront aucune solution sur le long terme et n'ont d'ailleurs qu'une durée de vie programmée de quelques mois. Si toutefois une poignée de personnes réussissent à rejoindre légalement l'Angleterre par ce biais, l'immense majorité restera sur le carreau et sera re-ballottée, invisibilisée et donc livrée à elle-même, quant elle ne sera pas expulsée. De nombreuses questions se posent donc maintenant, notamment comment maintenir (ou créer) des liens qui avaient été auparavant établis à Calais et ailleurs, comment se saisir des orientations qui vont être prises d'ici quelques semaines afin de pouvoir y remédier, comment amener un débat critique de ce système basé sur l'exploitation et la domination, et au final, comment développer des stratégies efficaces de luttes. Les CAO sont répartis sur tout le territoire, à chacun donc d'apporter des réponses...

---

4 L'association France Terre d'Asile était notamment présente aux côtés des officiels lors du démantèlement de la jungle de Calais. Un premier tri des mineurs au faciès avait lieu, puis était confirmé par un entretien de moins de cinq effectué par un salarié de FTA et un officiel Britannique pour confirmer la minorité, et orienter.

# Communiqué des migrants du CAO de Rennes

Mercredi 16 novembre 2016 à Rennes

Nous sommes des personnes qui ont passé environ deux ans, un an, six mois dans la jungle de Calais. La vie à Calais est trop difficile mais nous voulions aller en Grande-Bretagne.

A Calais, il y a eu une rencontre avec le responsable de l'OFPPA de Paris et une personne du gouvernement français. Presque tout le monde a donné ses empreintes en Italie. Ils nous ont dit qu'ils allaient oublier le fait qu'on ait donné nos empreintes si on allait dans les villes, qu'on pouvait choisir. Et qu'ils allaient nous donner les documents nécessaires pour rester en France ou voyager.

A cette réunion là, il y avait des gens à qui la même promesse avait été faite en 2015 et qui avaient appris que leur Dublin [1] n'allait pas être cassé et ont réussi à retourner à Calais. La personne de l'OFPPA a promis que cette fois ça ne se reproduirait pas. On leur a fait confiance par ce que ce n'était pas des porte-paroles qui étaient venus nous voir mais des hauts responsables.

Maintenant, la situation est le contraire de ce qu'ils nous ont dit : quand on est allé à la préfecture d'Ille et Vilaine, on nous a dit que la décision était qu'ils allaient demander à l'Italie si on pouvait être réadmis vers ce pays. Personne ne voulait rester en France mais ils nous avaient promis qu'on pouvait y rester. On a eu des rendez-vous par communautés, par pays pour nous expliquer qu'il ne fallait pas fuir, qu'ils avaient certainement nos empreintes ailleurs mais que c'était pas grave, ça arrivait de se faire contrôler, mais on nous a promis que la procédure de DUBLIN allait être cassée. Nous, on les a cru, mais comme on ne voulait pas rester ici vu que la France était un pays de passage, mais si on était acceptés ici on voulait bien y faire notre demande d'asile. Mais au final, on se rend compte que c'est faux. Comme c'est le contraire qu'ils sont entrain de nous faire vivre, nous on ne mangera pas et puis y'a rien à faire donc on ne peut que faire ça, s'arrêter de manger.

Du coup, hier, le 15 novembre, on a décidé ensemble d'arrêter de manger et aussi aujourd'hui on a dit aux bénévoles qui nous donnent des cours de français qu'on ne voulait pas faire le cours, qu'on était fatigué par la situation et qu'on avait pas que ça à faire.

Les responsables de Coallia, on ne sait pas vraiment qui ils sont. Au final, les responsables de Coallia ne font rien, on s'est pas si c'est des travailleurs sociaux ou pas. Y'a un responsable qui s'occupe des repas et qui remplit les demandes d'asile des personnes qui sont en procédure normale, ils posent les questions en anglais pour remplir la demande, sinon on peut avoir une traductrice en arabe.

Là, on est énervés, on est stressés à force de pas savoir ce qu'il nous attend.

On veut que les personnes qui s'occupent de nos demandes viennent nous voir et nous parler et ne pas avoir comme interlocuteur les responsables de Coallia qui ne savent rien de nos demandes, ni ne peuvent s'engager.

Par la grève de la faim, on veut que les supérieurs soient avertis pour pouvoir leur parler du fait que la promesse n'a pas été tenue.

Les migrants érythréens, soudanais et somaliens de Calais à Rennes.

## P.-S.

Aujourd'hui, mercredi 16 novembre, les responsables de Coallia du CAO de Rennes, ont refusé la tenue d'une rencontre avec une avocate et une traductrice sous prétexte que le CAO était un lieu privé et que chaque activité proposée devait être validée par ses responsables. Les personnes hébergées au CAO ont refusé de s'alimenter depuis 24h et boycottent le peu d'activités proposées par Coallia. Face à ce refus d'accès à l'information et à leurs droits pour les personnes migrantes, nous nous organisons de notre côté pour soutenir leurs démarches. Le texte ci-dessus a été écrit collectivement par les personnes migrantes traduit de l'anglais et tigrinien en français à l'aide d'une traductrice.

## Notes

[1] Accord Dublin III : règlement européen qui détermine l'État membre de l'Union européenne responsable d'examiner une demande d'asile. Cet accord fait normalement reposer la prise en charge des migrant·e·s et réfugié·e·s sur les pays par lesquels ils sont entrés dans l'Union européenne.

Ce système est critiqué car de fait, les réfugié·e·s qui atteignent l'Europe ne souhaitent généralement pas rester dans les pays d'arrivée comme l'Italie ou la Grèce mais visent plutôt l'Allemagne, la Suède ou le Royaume-Uni.



Contact : <https://cevennessansfrontieres.noblogs.org/> \*\*\* [cevennessansfrontieres@riseup.net](mailto:cevennessansfrontieres@riseup.net)